



**Compte rendu COPIL NATURA 2000**  
**Site FR 7200691 « Vallée de l'Euille »**  
**du 24 janvier 2025 à la salle du conseil de Soullignac**  
**Bilan d'activité 2024 et perspectives**

Participants :

- Madame Celia GASPERINI, Chargée de mission gestion des sites Natura 2000 de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur François DAL'CIN, Maire d'Omet et Président du Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Oeuille
- Madame Laurine DOS SANTOS, Mairie d'Escoussans
- Monsieur Jérôme VIALA, Mairie de Soullignac
- Monsieur Richard PEZAT, Président du SIAEPA de Targon
- Monsieur Sylvain BROGNIEZ, Chargé de mission Cellule d'assistance territoriale rivière et zones humides, Département de la Gironde
- Monsieur Ghislain PONCIN, Technicien de rivière, Syndicat de bassin versant de l'Oeuille.
- Monsieur Florian BOUSQUET, Service Espaces naturels à la Communauté de communes Convergence Garonne
- Monsieur Dominique DUPHIL, Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde
- Madame Carole DECKER, Responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Victorien ROUDET, Chargé de mission, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Monsieur Jérôme GUILLEM, Elu régional / Président du COPIL
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
- Office Français de la Biodiversité
- SEPANSO.
- Chambre d'agriculture de la Gironde.

---

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 24 janvier en présentiel dans la salle du conseil de Soullignac. En l'absence de Monsieur Jérôme GUILLEM, Président du Comité de pilotage, Célia GASPERINI anime la réunion.

---

Madame GASPERINI adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie l'accueil de la mairie de Soullignac, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine).

La présentation sera téléchargeable sur la page internet dédiée au site : <https://www.vallee-euille.fr>

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille qui couvre 331 ha sur 11 communes et permet la conservation de trois habitats d'intérêt communautaire et dix espèces d'intérêt communautaire.

- **Prolongation de la période d'animation et de la Présidence du Comité de Pilotage**

Il est proposé de prolonger l'actuelle période d'animation (2024/2026) jusqu'à la date de fin du marché d'animation de deux ans en cours d'attribution (celui-ci devrait débiter fin février 2025).

Il est également proposé de prolonger la Présidence du COPIL par Jérôme GUILLEM sur cette même période.

**Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par les collectivités membres du COPIL.**

- **Bilan d'animation 2024**

- Animation du site internet. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site à l'adresse suivante : [https://vallee-euille.fr/](https://vallee-euille.fr). **En 2024, six nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles autour de la nouvelle loi européenne sur la restauration de la nature et de la crise agricole.**

- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. Ces prises de contact permettent de proposer aux propriétaires privés, collectivités et exploitants un diagnostic parcellaire ou d'exploitation, et de proposer des actions correctives financées par Natura 2000.

**En 2024, ce sont 3 structures ou personnes qui ont été démarchées pour faire l'objet d'un diagnostic parcellaire ou d'exploitation.**

- Contractualisation Natura 2000. Sur les 3 personnes ou structures contactées, **un propriétaire s'est dit intéressé** par l'élaboration d'un diagnostic de propriété. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site.

**En 2024, le diagnostic entrepris a identifié des pistes de gestion en matière de restauration de la ripisylve, d'ouverture de milieu pour retrouver de la mégaphorbiaie et la constitution d'îlot de sénescence.**

Tableau I : Etat d'avancement du déploiement des contrats Natura 2000 sur le secteur

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2024
2019-2024	GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve	1 710 ml	11,3%	318,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE1f_7 - Amélioration de la structure de la ripisylve en mauvais état de conservation	2,76 ha	18,7%	440,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE2-1 Entretien de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	2,69 ha	6,95%	1 855,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE2-2 Entretien de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	2,32 ha	19,71%	1 675,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE3f_8 - Préservation des milieux boisés sénescents	5,42 ha	78%	11 500,00 €	En attente de positionnement du propriétaire

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2024
	RE1-1 Restauration de la structure de la ripisylve	1 710 ml	11,3%	2 500,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	RE1_2 - Amélioration de la diversité des écoulements	1 210 ml	24%	2 640,00 €	Choix de la procédure à clarifier
	RE2_4 - Restauration d'ouvrages de petite hydraulique	2	50%	40 000,00 €	Choix de la procédure à clarifier
	TU2_1 - Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur les ouvrages hydrauliques	2	50%	n.c.	Choix de la procédure à clarifier
	TU3f-6 Irrégularisation de peuplements forestiers	2,45 ha	6%	2 000,00 €	Choix de la procédure à clarifier

- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Les MAEC permettent de défrayer les pertes d'exploitation dues aux changements de pratiques favorables à la biodiversité. Les MAEC sont proposées sur la base d'un diagnostic d'exploitation réalisé par la Chambre d'Agriculture. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-environnementales pour y répondre.

En 2024, sur les trois prises de contact, aucun diagnostic n'a été déployé au titre des mesures agro-environnementales et climatiques portées par la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Parallèlement, est abordé la modification des paysages en lien avec la crise viticole et les aides à l'arrachage. Difficile d'anticiper ces interventions par l'animateur, bien que celles-ci doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence au-dessus de 0,5 ha.

Sylvain BROGNIEZ du Département de la Gironde demande si la prime à l'arrachage est cumulable avec les MAEC retard de fauche ? Car la prime à l'arrachage dirigée vers de la renaturation implique un maintien en friche des parcelles concernées, qui doit être fauché une fois par an (obligation réglementaire). Cette interrogation sera communiquée aux services de l'Etat.

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Il s'agit d'un engagement moral permettant de valoriser les efforts entrepris sur sa propriété ou sur sa pratique.

Sur 2024, aucun propriétaire ou exploitant n'a contractualisé de charte Natura 2000. Depuis 2017, une charte « milieux » et deux chartes « activités » ont été signées. L'une de ces deux chartes est arrivée à échéance, il conviendra de relancer le propriétaire.

Tableau II : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
AGRLAR1	2017-2022	Laroque	Formations herbeuses	Agricole	1,3593
ASSXXX1	2020-2025	-	-	Naturaliste	-
<b>Légende :</b> ASS = Association AGR = Agriculteur					

- Déploiement de mesures hors contrat. Un projet est actuellement en cours sur le territoire. Il porte sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels au titre de la feuille de route NéoTerra de la Région, déployée par le CEN.  
Aucun nouveau projet n'a émergé en 2024.

- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. Deux programmes développés par les collectivités rentrent dans ce cadre : l’effacement du Lac de Laromet et le réaménagement du Lac de Targon.

Ces deux programmes ont été suivis de près par l’animateur Natura 2000, et le seront encore jusqu’à la réalisation des travaux. L’ensemble de ces actions concourra à l’amélioration de l’état de conservation des habitats et des espèces d’intérêt communautaire du site Natura 2000, à l’amélioration des conditions d’accueil des populations animales sur le bassin versant et à la transparence des ouvrages hydrauliques. Les études sur l’effacement du barrage de Laromet avance bien et les travaux devraient débuter en juin 2025. Le dossier du Lac de Targon est plus difficile au niveau de l’acceptation par les acteurs locaux. Le choix est dans les mains de la Mairie.

- Evaluation des incidences. Aucun projet n’a été soumis à ce régime en 2024 (détail dans le tableau ci-dessous).

Tableau III : Bilan courant des projets soumis à évaluation d’incidence sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	
2019-2022	Projet 1	Loi sur l’eau	Construction d’un lotissement	Targon	Demande de précision sur les espèces
	Projet 2	Permis de construire	Construction de 4 hébergements insolites-	Saint-Pierre-de-Bat	n.r.
	Projet 3	Manifestation	Passage du Tour de France	Cadillac	Accordé sous réserve de mise en place d’actions d’accompagnement
	Projet 4	Loi sur l’eau	Réfection de mur de monument historique	Cadillac	Accordé
2023	Projet 5	Loi sur l’eau	Arasement du barrage du Lac de Laromet	Laroque, Omet	Favorable
	Projet 6	Manifestation	Passage du Tour de France	Cadillac	Accordé sous réserve de mise en place d’actions d’accompagnement

**Pour autant, l’animateur se renseigne sur l’état d’avancement du projet d’élevage porcins sur le territoire, car de son côté, il n’a reçu aucune sollicitation.**

- Cartographie des habitats naturels du projet d’extension : Lors des précédents comités de pilotage, il a été proposé l’extension du site sur le vallon du Ricaud. Pour évaluer la présence d’habitat d’intérêt communautaire, la Région a commandé à l’animateur une cartographie des milieux naturels en 2024. Ainsi, le CEN Nouvelle-Aquitaine, avec l’appui du CBNSA, a réalisé des inventaires botaniques permettant d’identifier les végétations du site.

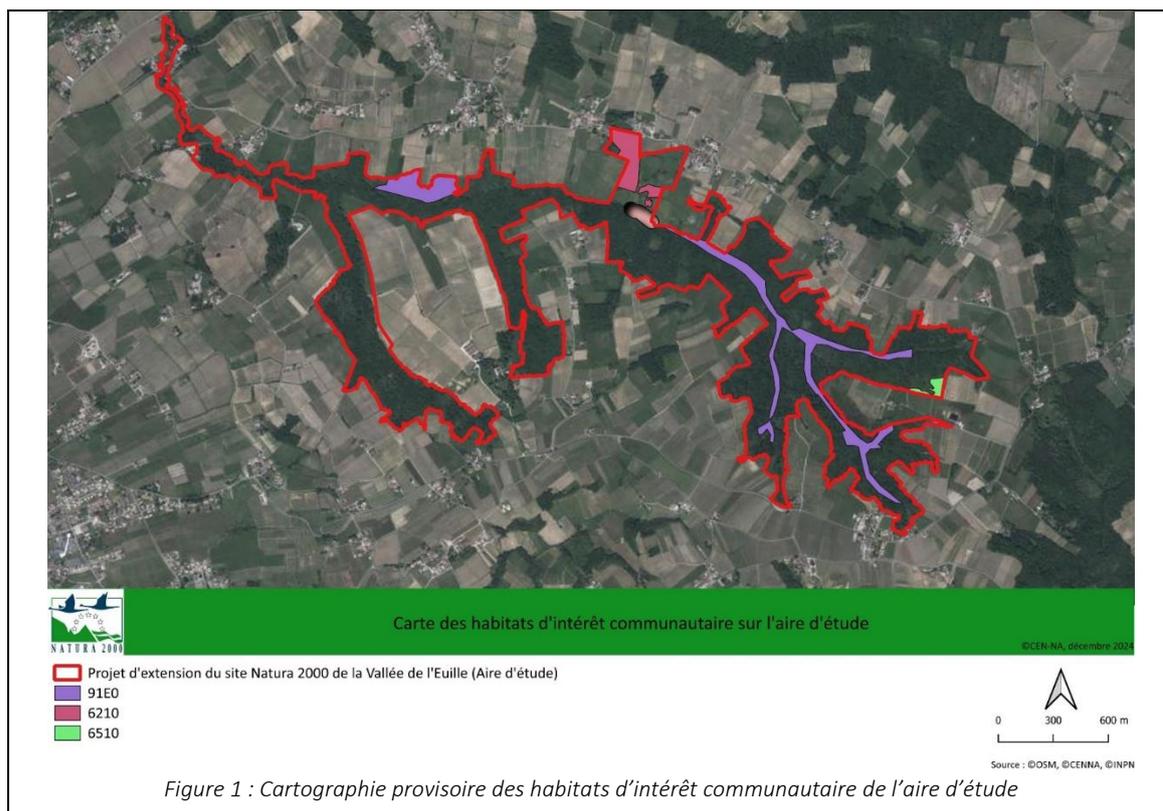


Figure 1 : Cartographie provisoire des habitats d'intérêt communautaire de l'aire d'étude

Ce travail a conduit à la caractérisation de 4 habitats d'intérêt communautaire :

- ✓ 6210 – Pelouses sèches à orchidées a été identifiés sur 4,41 ha (nouvel habitat d'intérêt communautaire identifié sur ce site).
- ✓ 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles sur 138 ml. Il s'agit d'un milieu relictuel en bordure de cours d'eau qui est en cours de fermeture.
- ✓ 6510 – Prairies de fauche sur 0,95 ha.
- ✓ 91E0 – Forêts alluviales à aulnes et frênes sur 16,92 ha.

L'habitat relevant du 9130 – Forêts à hêtre nord-atlantique et subatlantique ne semble pas caractérisé.

La Région précise qu'aux regards des finances publiques, il n'est aujourd'hui pas possible de financer de nouveaux projets d'extension de périmètre sur les sites Natura 2000. En l'état, le projet d'extension est suspendu.

- **Evaluation des mesures de gestion**

- Suivi scientifique sur les colonies de chauves-souris. Cette action de suivi est menée depuis 2019 par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site.

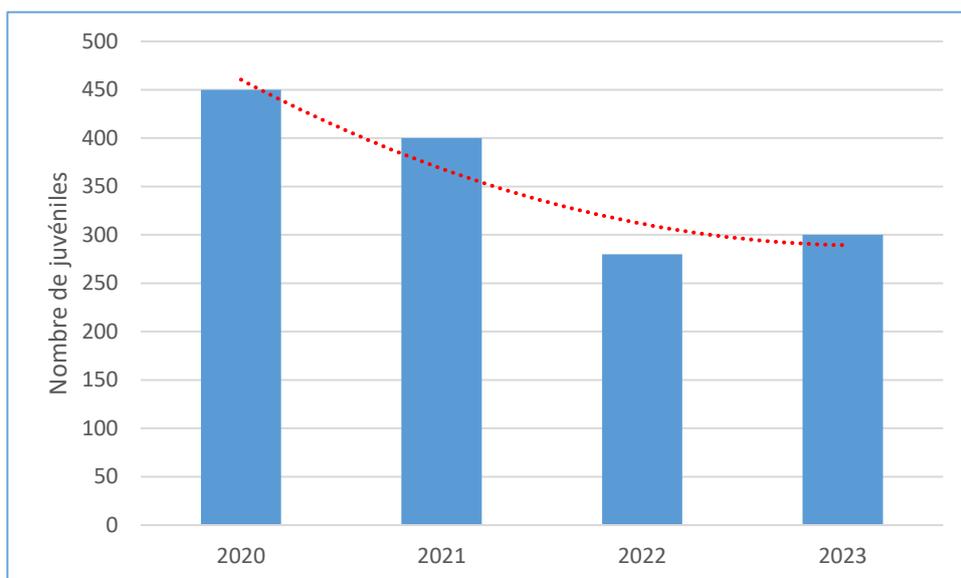


Figure 2 : Evolution de la population de grand murin sur le site

Il n’y a pas d’inquiétude à avoir pour le moment sur un suivi qui porte seulement sur quatre années. Cependant, ces résultats sont à mettre en perspective avec les évolutions nationales qui sont peu favorables aux chauves-souris. Il semble que la météo sur les saisons printanières et estivales puisse avoir un impact sur l’activité de chasse des chauves-souris et par conséquent sur l’alimentation des juvéniles ou la reproduction. D’un point de vue plus global, l’évolution de la population de murins de grande taille est similaire à l’évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, animateur aquitain de la déclinaison régionale du Plan national d’actions sur les chauves-souris).

La perte des habitats naturels de chasse et la perte de biomasse alimentaire peuvent être avancées pour expliquer plus généralement l’érosion observée des populations de chauves-souris à l’échelle nationale.

- Arrivée du vison d’Amérique sur le territoire. Dans le cadre des investigations menées par la communauté de communes Convergence Garonne sur l’espace naturel sensible du lac de Laromet, un vison d’Amérique a été photographié et contacté à vue à la fin de l’année 2024.

Après information des animateurs du Plan national d’action vison d’Europe, il a été proposé la mise en place d’une veille sur l’espèce, couplée à une campagne de piégeage. Après plus de 20 jours de piégeage, aucune capture n’a pu être enregistrée.

- Etat de conservation des habitats et des espèces.

Tableau IV : Tendances de l’état de conservation des habitats d’intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d’intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2023	Tendance sur 2024	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d’animation	Remarques
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d’ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3,97 ha	Mauvais	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective positive dans le cadre du PPG de l’Euille
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	31,52 ha	Moyen	→	→	Moyen	Perspective mitigée entre la dépréciation des surfaces viticoles, le prix des denrées alimentaires, la

						crise dans le secteur de l'élevage...
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	64,18 ha	Moyen	↘	→	Moyen	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille

Tableau V : Tendance de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2023	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1096 Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Entre 50 et 150	A préciser	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Entre 50 et 100	A préciser	↗	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1308 Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Non renseigné	A préciser	↗	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Entre 10 et 50	A préciser	↘	→	Moyen à mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 Murin à oreille échanquée <i>Myotis emarginatus</i>	Entre 10 et 20	A préciser	↗	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Entre 10 et 15	A préciser	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Entre 10 et 50	A préciser	→	→	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1355 Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Non renseigné	Moyen	↗	→	Moyen à bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille et aux regards des évaluations nationales
1356 Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	Non renseigné	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évaluations nationales

- o Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau VI : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats	OO1 - Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	42%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
	OO2 - Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	25%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
	OO3 - Lutter contre le vison d'Amérique	25%	Une stratégie de lutte est en place dans le cadre du PNA Vison. L'action dépasse le simple site de l'Euille. Déployé cette année sur le Lac de Laromet
	OO4 - Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible	12%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	OO5 - Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles	14%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
	OO6 - Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale	50%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
ODD3 - Empêcher la régression des milieux agro pastoraux	OO7 - Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude	2%	Diagnostic entrepris dans ce sens avec un propriétaire, en attente de positionnement final
ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	OO8 - Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte	5%	Diagnostic entrepris dans ce sens avec un propriétaire, en attente de positionnement final
	OO9 - Favoriser la diversification du paysage	8%	La réalisation de cette action est limitée par les budgets accordés sur ce thème, cependant, un propriétaire réfléchit à son positionnement
	OO10 - Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères	50%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
	OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition	50%	Appel à projet en cours sur les chauves-souris

- **Perspectives pour les prochaines années**

- Réalisation d'une exposition itinérante. Il est précisé que cette exposition sera mutualisée avec 4 autres sites animés par le CEN (Carrières souterraines de Villegouge, Grottes du Trou noir, Carrières de Cénac et Réseau hydrographique de la Pimpine). Il est ainsi prévu de la faire tourner sur les 5 sites. Pour le site de l'Euille, sont évoqués les lieux d'exposition possibles suivants : Fête de la nature, fête des plantes, fête de village...
- Faire vivre les outils de communication (Exposition, site internet)
- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Appui au territoire pour la mise en œuvre de politiques publiques

- Poursuite des suivis écologiques (Suivis reproduction des chauves-souris)
- Gestion administrative et financière du site

Pascal TARTARY annonce que, suite à une réorganisation du Conservatoire des Espaces Naturels, il ne sera plus l'animateur du site « Vallée de l'Euille » dans le cadre du nouveau marché de deux ans en cours de notification. C'est **Victorien ROUDET** qui aura désormais à charge d'animer ce site Natura 2000.

- **Relevé de décisions.**

- Prolongation de la période d'animation et de la Présidence du Comité de pilotage jusqu'à la date de fin du marché d'animation de deux ans en cours d'attribution (celui-ci devrait débuter fin février 2025).
- Le bilan d'animation 2024 est validé.
- Le prévisionnel 2025-2026 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,  
Jérôme GUILLEM